

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

P. 12 798. B

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 29 SEPTEMBRE 1962.

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON

FAUT-IL CRÉER EN BELGIQUE DE NOUVELLES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES?

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT Cl. RENARD
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1961-1962



1962

ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS
LE 29 SEPTEMBRE 1962.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 29 SEPTEMBRE 1962.

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON

FAUT-IL CRÉER EN BELGIQUE DE NOUVELLES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES?

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT CI. RENARD
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1961-1962



1962

ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Séance solennelle d'ouverture des cours

La séance solennelle de rentrée s'est déroulée le samedi 29 septembre 1962, devant une très nombreuse assistance.

Avant d'entrer dans la salle, les Autorités académiques se recueillent devant le Mémorial aux Morts des deux guerres et Monsieur le Recteur y dépose une gerbe de fleurs. La sonnerie « Aux Champs » retentit tandis que l'assistance, debout, s'associe à ce pieux hommage.

Au moment où le cortège rectoral pénètre dans l'hémicycle, l'Ensemble Bach de l'Orchestre de Liège, placé sous la direction du Maître F. Quinet, exécute « Entrée, extrait de la suite tirée de Dardanus, opéra de J. R. Rameau ».

Ensuite, la Chorale universitaire, dirigée par le Maître F. Anspach, chante « Adieu, mon frère » de H. Waebrandt.

Monsieur le Recteur prend alors la parole et évoque la figure des disparus en ces termes :

EXCELLENCES,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESDEMOISELLES,
MESSIEURS,

Comme chaque année, hélas, l'Université a eu la douleur de perdre un certain nombre de ses collaborateurs:

Laurent LEGRAND.

Le 13 mars 1962, s'éteignait à Liège, à l'âge de 94 ans, le Professeur Laurent LEGRAND.

Diplômé ingénieur des mines en 1890, il entre à l'Administration des Mines à Mons où il conquiert le diplôme complémentaire d'ingénieur électricien.

Déplacé, quelques années après, dans l'arrondissement de Liège, il est appelé, en 1913, à faire partie du Conseil d'Administration des Charbonnages de Wérister dont il est Président de 1944 à 1958.

D'abord répétiteur des cours de géométrie descriptive et de graphostatique en 1897, de mécanique élémentaire à la section des Arts et Manufactures en 1902, il est chargé de ce cours de mécanique en 1903. En 1907, il se voit attribuer le cours de description des machines avec rang de professeur ordinaire et recueille la chaire de géométrie descriptive en 1919.

Doyen de la Faculté technique en 1913, il est secrétaire du Conseil académique en 1933.

Il est admis à l'éméritat en 1938.

Ses travaux scientifiques, parus pour la plupart dans la Revue universelle des Mines, portent essentiellement sur des problèmes de mécanique relatifs au plus lourd que l'air : moteurs, roulements à billes, gyroscopes, vitesse critique d'arbres de turbines, études relatives au travail de l'hélice. Toutes ses œuvres dénotent un cerveau particulièrement clair et une curiosité d'esprit sans cesse en éveil.

Il publie aussi un cours de mécanique rationnelle, des « notions de dessin industriel » et collabore à la rédaction de cours de géométrie descriptive pure et appliquée et de graphostatique.

Professeur lucide, bon sans sensiblerie, très respectueux de la valeur morale d'autrui, d'une rectitude parfaite, mais conciliant et tolérant pour les faiblesses des autres, il suscite, tout au long de sa carrière, l'attachement profond de ses élèves.

Il supporte avec un courage et une résignation exceptionnels la longue période d'immobilisation qui précède sa mort ; mais, jusqu'à son dernier jour, il garde cette extrême lucidité dont il fit preuve tout au long de sa vie.

Laurent LEGRAND restera dans la mémoire de tous un modèle à imiter.

Il était Grand Officier de l'Ordre de la Couronne.

Paul DESAIVE.

C'est au sommet de son activité que la mort a frappé subitement le Professeur Paul DESAIVE le 22 mars 1962.

Il termine, à 23 ans, de brillantes études de médecine à l'Université de Liège. Le Professeur DELREZ le choisit comme assistant, l'oriente vers la thérapeutique des cancers et l'envoie chercher une formation solide et étendue à l'Institut de Radium de l'Université de Paris.

Le jeune docteur DESAIVE a toujours eu un goût très vif pour la recherche scientifique. Il a fait ses premières armes dans les laboratoires des Facultés de Médecine et des Sciences de Liège. Il est bien préparé à entreprendre, à Paris, dans le service du Professeur LACASSAGNE, un travail fondamental sur les modifications biologiques de la radio-sensibilité de l'ovaire de lapine. Les conclusions en seront déposées, après dix années d'expérimentation, sous la forme d'une thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur.

Mais Paul DESAIVE ne sépare pas travail scientifique et travail clinique. La thérapeutique des cancers est dominée, à ce moment, par l'association des méthodes radiologiques et chirurgicales. Il en sera le protagoniste dans notre hôpital universitaire. De nombreuses observations cliniques largement documentées, colligées avec soin au Centre anticancéreux de l'Université de Liège, l'autorisent à en exposer les détours et les résultats.

Agrégé de l'enseignement supérieur en 1940, il est successivement chargé du cours de Pathologie chirurgicale générale, du cours de Radiothérapie, d'un cours libre de cancérologie clinique. Il est professeur à titre honorifique en 1949, professeur extraordinaire en 1956.

Tout au long de sa vie universitaire, Paul DESAIVE poursuit la réalisation de son idée maîtresse : faire converger vers le problème du cancer les grandes disciplines et plus particulièrement la biologie, la chirurgie, la radiologie.

Il incite ses élèves, ses assistants, à étendre sans cesse leurs connaissances dans ces différents domaines. Il ne tolère aucune restriction dans la formation du cancérologue.

En même temps, grâce à sa ténacité et à sa surhumaine puissance de travail, le Professeur DESAIVE dote son Institut — le dernier-né du vieil hôpital — des moyens thérapeutiques les plus modernes et les plus variés. L'inauguration du service des Hautes Énergies, construit avec la collaboration de l'Institut Interuniversitaire des Sciences Nucléaires en décembre 1961, comble les dernières lacunes d'un service qu'il veut tout entier consacré au malade cancéreux.

Dès lors, sa pensée se tourne vers une action sociale plus étendue où la lutte préventive prend toute sa valeur.

Il est à l'apogée de sa carrière médicale et universitaire. La maladie le foudroie en quelques heures, en plein élan.

Paul DESAIVE était un humaniste : familier des grands musiciens, ami des philosophes, il puisait aux sources et, dans ses discussions et dans ses exposés, le charme de son érudition discrète et son enthousiasme communicatif réchauffaient toujours la froide rigueur de son raisonnement.

Mais il était aussi un homme profondément humain, fraternel à toute souffrance, apportant au lit du malade

le plus durement atteint le réconfort de sa sympathie, de son sourire, de sa parole pleine de bonté et d'espoir.

Ses relations avec les étudiants étaient tout empreintes de cette bienveillance compréhensive. Les étudiants aimaient ce professeur compétent, infatigable, dévoué, qui leur forgeait des armes contre la mort. Leur émotion à l'annonce du décès de Paul DESAIVE a bien montré, qu'au-delà de cet enrichissement culturel, ils avaient su recueillir et apprécier la haute leçon d'un médecin au grand cœur. Puisse-t-il rester pour eux un exemple.

L'Université perd en lui un de ses meilleurs représentants.

Il était Membre correspondant de l'Académie de Médecine et Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

Nicolas HOHLWEIN.

Nicolas HOHLWEIN, chargé de cours émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres, est décédé à Liège, le 15 avril 1962, à l'âge de 85 ans.

Il conquiert à notre Université, en 1900, le titre de docteur en philosophie et lettres, section de philologie classique.

Son mémoire de doctorat est consacré aux *Belges dans les armées romaines de l'Empire*. L'ouvrage se fonde essentiellement sur l'épigraphie ; mais c'est surtout vers la papyrologie que Nicolas HOHLWEIN s'oriente, sur les conseils de son Maître Jean-Pierre WALTZING qui s'intéresse fort à cette science encore à ses débuts.

A cette époque, la papyrologie ne possède ni manuels, ni répertoires, ni directives. Nicolas HOHLWEIN prend d'emblée place parmi les pionniers qui vont créer les instruments nécessaires à une recherche méthodique.

Dès 1902, il commence la publication de sa *Bibliographie raisonnée de papyrologie grecque*, répertoire de tous les travaux publiés jusqu'alors. Vient ensuite un

ouvrage sur les *Papyrus grecs* d'Égypte et un ouvrage sur l'*Égypte romaine*.

En 1920, après avoir été professeur aux Athénées de Charleroi, d'Ath et de Huy, il est désigné à l'Athénée de Liège. Cette mutation, en le rapprochant de l'Université, va lui permettre d'intensifier son activité scientifique.

En 1925, il publie une étude importante sur un des principaux fonctionnaires égyptiens : *le stratège du nome*.

En 1926, l'autorisation qu'il obtient d'ouvrir un cours de papyrologie à la Faculté de Philosophie et Lettres de notre Université lui permet enfin de donner l'enseignement auquel il songe depuis longtemps.

A la suite d'un séjour de plusieurs mois, comme membre étranger, à l'Institut français d'archéologie orientale, il rapporte les éléments d'une édition de textes : *Papyrus grecs inédits du Caire* et 2 études d'économie agraire ancienne : *Le blé d'Égypte* et *Palmiers et palmeraies dans l'Égypte romaine*.

Admis à l'éméritat en 1947, il publie encore : *Evhéméria* et *Le Vétéran Belliénus Gémellus, gentleman-farmer au Fayoum*.

Comme professeur, Nicolas HOHLWEIN excelle à rendre vivants ses exposés, à susciter l'intérêt, à faire valoir toute la richesse des documents qu'il présente. Ses élèves l'estiment. Il en oriente plusieurs avec succès vers la science qui lui est chère et se plaît à les suivre et à les conseiller dans leurs travaux.

Nicolas HOHLWEIN était membre de l'Association Internationale de Papyrologues et Officier de l'Ordre de Léopold.

L'Université a vivement ressenti, en outre, la perte de :

M. Henri LECOQ, chef de travaux, décédé le 31 mai 1962 ;

M. Albert DEBOT, maître-préparateur-technicien, décédé le 4 juin 1962 ;

M^{me} L. PAULUS, femme d'ouvrage, décédée le 28 novembre 1961.

La grande famille des étudiants a également été frappée par la mort d'un des leurs : Emmanuel DE POTTER, de la 2^e candidature en sciences biologiques, décédé accidentellement le 28 avril 1962.

Aux proches de tous ces chers disparus, l'Université adresse sa douloureuse sympathie.

Mesdames, Messieurs, je vous convie à vous recueillir debout, un instant, en souvenir de ceux qui ne sont plus.

Les lumières s'éteignent et l'assistance se recueille.

L'Orchestre interprète « Aria de la suite en ré » de J. S. Bach.

Monsieur le Recteur poursuit :

Au cours de l'année académique écoulée, cinq de nos collègues ont été admis à l'éméritat.

Ce sont dans l'ordre chronologique des arrêtés royaux :

MM. Fernand DACOS, Jacques BREUER, Alfred GILLET, Victor GOTHOT, et Albert PUTERS.

Fernand DACOS.

Fernand DACOS naît à Liège le 19 mars 1892. Après de brillantes études à l'Université de Liège, il est diplômé ingénieur électricien en 1913, assistant à l'Institut Montefiore en 1920 et chef de travaux en 1926. Cette même année, il obtient, à l'Université de Paris, le grade d'ingénieur radio-électricien. En 1927, l'Université de Liège lui confère le diplôme de docteur spécial en sciences électriques. En 1927, il est chargé du cours d'électronique à l'Institut Montefiore et, en 1930, du cours de physique générale.

Dès 1935, Fernand DACOS est attaché comme professeur ordinaire à l'Institut Montefiore où il assure

l'enseignement de l'électricité théorique et de l'électronique.

Depuis sa sortie de l'Université, il s'adonne à la recherche scientifique. Ses nombreuses publications, tant dans le Bulletin de l'Association des ingénieurs sortis de l'Institut Montefiore que dans le Bulletin de l'Académie des Sciences de Belgique, se rapportent aussi bien au domaine de la physique pure qu'à celui des circuits électriques, à l'électronique et aux mathématiques appliquées servant de base à l'étude des phénomènes physiques et électriques.

L'Association des ingénieurs de Montefiore veut consacrer la valeur de ses études et lui décerne, en 1935, le Prix International Montefiore pour son travail intitulé : « L'entretien des oscillations par la triode » et, en 1942, le prix Eric Gérard.

En 1946, il publie son cours d'Électricité théorique qu'il remanie complètement, en 1956, sous le titre : « Conceptions actuelles de l'électricité théorique » et qui constitue une synthèse personnelle, hautement originale, des principes fondamentaux de l'électricité.

Enfin, ces dernières années, Fernand DACOS se penche sur un problème nouveau, livré jusqu'alors à l'arbitraire : celui du violon. Par une série de mesures expérimentales et de calculs mathématiques, il développe une théorie électroacoustique du violon qui lui permet de créer, de toutes pièces, un instrument rationnel équivalent, au point de vue sonorité, aux instruments les plus réputés dans le monde des artistes.

Il est un professeur remarquable, exceptionnellement érudit, et son éméritat constitue, pour la Faculté des Sciences appliquées et pour l'Institut Montefiore en particulier, une grande perte.

Puissent le violon scientifique, et la peinture à laquelle le Professeur DACOS se consacre volontiers, constituer pour lui des violons d'Ingres bien accordés.

Je prie mon collègue Fernand DACOS de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

Jacques BREUER.

Jacques BREUER naît à Liège le 2 juin 1892. Il fait ses études supérieures à notre Université où il obtient, en 1913, le diplôme de licencié en sciences commerciales. En 1923, il est nommé candidat-bibliothécaire. C'est à l'Université de Liège également qu'il conquiert, en 1933, le titre de docteur en histoire de l'art et archéologie. La même année, il est chargé, à l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, du cours libre d'Antiquités belgo-romaines et franques. En 1943, il succède à Marcel LAURENT pour l'enseignement de l'archéologie médiévale et, en 1944, à Léon Halkin, pour l'enseignement de l'archéologie romaine. A la Faculté de Philosophie et Lettres, il est chargé, depuis 1943, du cours d'Archéologie et d'histoire de l'art et d'archéologie, en candidature, pour la partie relative au moyen âge et aux temps modernes.

Ces charges d'enseignement n'empêchent pas Jacques BREUER de manifester encore dans d'autres domaines son inlassable activité. En 1926, il est nommé attaché des Musées royaux d'art et d'histoire où il assume, pendant de nombreuses années, la direction de la section belgo-romaine. En outre, il est appelé, à partir de 1930, à diriger le service des fouilles de l'État, fonction importante qui va lui permettre de contribuer plus que tout autre à la sauvegarde de nos antiquités. Il explore de nombreux sites archéologiques, mais il s'intéresse tout particulièrement à Tongres et à Arlon, les deux villes romaines les plus importantes de nos régions.

Son obligeance est bien connue et il met volontiers au service des autres chercheurs l'expérience qu'il a acquise par la pratique de la fouille. On fait appel à ses conseils et on le considère, en Belgique et à l'étranger, comme

l'un des meilleurs spécialistes de l'archéologie gallo-romaine.

La curiosité d'esprit de Jacques BREUER et son goût pour la recherche scientifique l'amènent à s'occuper des problèmes les plus divers et il n'est pour ainsi dire aucune branche de l'archéologie et de l'histoire de l'art où il ne se soit fait connaître par l'une ou l'autre publication. Son extraordinaire érudition est attestée par de nombreux travaux où les spécialistes sont toujours sûrs de trouver de précieux renseignements et des conceptions originales. S'adressant à un public plus étendu, il publie, en 1944, un petit ouvrage qui constitue la meilleure initiation dont nous disposions aujourd'hui sur l'histoire de nos provinces à l'époque de la domination romaine.

Par un privilège assez rare, notre Collègue joint aux qualités que l'on exige d'un fouilleur celles que doit posséder un savant de bibliothèque. Ces dons exceptionnels lui ont permis d'accomplir une œuvre considérable qui honore à la fois son auteur et notre Université.

Jacques BREUER étant empêché d'être aujourd'hui à cette cérémonie, recevra à une autre occasion la médaille d'argent de l'Université.

Alfred GILLET.

Alfred GILLET est né à Liège le 8 août 1892.

Ses études supérieures commencées à l'Université de Liège sont interrompues par le service militaire, puis la guerre de 1914. Après 51 mois de campagne au front où il se distingue, Alfred GILLET est démobilisé en 1919 avec le grade de Lieutenant du Génie. Il reprend alors ses études universitaires et est reçu docteur en sciences physico-chimiques avec la plus grande distinction en 1920.

Dès lors, sa carrière se déroule rapidement : assistant

de chimie générale à l'Université Libre de Bruxelles, puis à l'École supérieure des Textiles de Verviers, il est chargé de la direction du Service de protection contre les gaz de combat à l'Armée belge, avec le titre de professeur extraordinaire à notre Université. En 1924, il est nommé chargé de cours de chimie industrielle, puis, un an plus tard, chargé du cours d'électrochimie. En 1930, il est promu à l'ordinariat.

Alfred GILLET ne cesse de développer et d'entretenir sa formation scientifique par ses contacts prolongés avec les Maîtres de la science chimique et avec les plus grands laboratoires de recherche. Il fait, dès 1922, de longs séjours à Paris, au Collège de France, aux États-Unis et au Canada ensuite. Dans ces derniers pays, il acquiert une maîtrise particulière dans l'étude du charbon, du pétrole et du bois.

Durant sa carrière de professeur, Alfred GILLET effectue et dirige de nombreuses recherches orientées plus particulièrement vers la chimie du charbon, à la constitution de cette substance complexe et à sa valorisation dont il devient le grand spécialiste.

De son dernier voyage en Afrique, il rapporte une série de propositions pour la mise en valeur, par la chimie, des énormes ressources forestières du Congo.

Ses grands mérites scientifiques sont reconnus par le prix Wettrems de l'Académie Royale des Sciences de Belgique et par des élections dans de nombreuses sociétés savantes.

Il est membre d'honneur de l'A.I.Lg.

Sa deuxième passion est celle des grands voyages. Il veut que ceux-ci, par les champs nouveaux qu'ils ouvrent sur les connaissances chimiques, servent son idéal : toujours mieux connaître, à chaque instant, les nouveaux horizons de la chimie industrielle et en faire profiter sans retard ses collaborateurs et ses élèves.

C'est avec le plus grand regret que nous voyons Alfred GILLET prendre sa retraite.

Je prie mon collègue Alfred GILLET de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

Victor GOTHOT.

Admis à l'éméritat le 12 août 1962, le Professeur Victor GOTHOT enseigne à la Faculté de Droit depuis le 9 décembre 1920 ; il y a succédé, dans la chaire de droit fiscal, à l'éminent professeur Gérard GALOPIN. Pour revenir, à 28 ans, au sein de la Faculté où il avait été proclamé docteur en droit avec la plus grande distinction, Victor GOTHOT devait quitter un des corps administratifs parmi les meilleurs du royaume, celui de l'Enregistrement où il était entré premier du concours pour docteurs en droit.

Au vrai, le choix du Roi, sur proposition de ses anciens Maîtres, ne faisait que confirmer la tradition familiale et la vocation du nouveau chargé de cours : au lieu d'appliquer le droit fiscal comme il l'avait vu faire par son père et deux de ses oncles, il allait, pendant quarante-deux ans, l'enseigner et participer à son élaboration législative, doctrinale et jurisprudentielle.

Peu d'hommes auront eu le mérite de coopérer aussi intensément, et sur tous les plans, à la construction et à la diffusion du droit. Légiste, il aura, à quatre reprises, contribué à l'élaboration de la loi lorsque les gouvernements le désignèrent successivement pour participer à la refonte des lois d'impôts sur les successions, puis celles de l'enregistrement, celles des droits de timbres et, jusqu'hier, à la réforme des textes de procédure fiscale où il assumait la vice-présidence de la commission.

Sa contribution à l'œuvre doctrinale n'est pas moins considérable : il développe d'abord l'œuvre écrite de GALOPIN sur les droits d'enregistrement ; publie ensuite, sur les mêmes matières, un ample traité ; signe en 1938,

avec Camille HAUCHAMPS, professeur à l'Université de Bruxelles, un Code commenté des droits d'enregistrement ; apporte une coopération constante à la Revue des Annales du Notariat. Appelé à prononcer, à de multiples reprises, des leçons et exposés magistraux devant les futurs fonctionnaires ou à la Tribune des Congrès de la Fédération des Notaires de Belgique, le Professeur GOTHOT a développé et développe en outre devant combien de sociétés scientifiques, dans notre pays et à l'étranger, une activité doctrinale considérable.

Tant de science et d'expérience ont toujours été entièrement orientées vers l'Université et mises à son service. Le don d'enseignement chez Victor GOTHOT est aussi apparent que celui du savoir. Quarante-deux générations d'étudiants témoignent unanimement de ce qu'elles ont reçu. Les plus anciens, s'ils avaient assisté à la dernière leçon de leur Maître, auraient reconnu la même jeunesse d'esprit, la clarté, l'enthousiasme, la même dépense malicieuse de trésors d'imagination pour faire partager son savoir. Tous louent et loueront encore longtemps le Maître qui les estima assez pour rencontrer leur attente : être conduits jusqu'au noyau de la science enseignée, recevoir avant tout une formation juridique, un tour d'esprit et aussi l'exemple de la clarté et de l'unité de sa vie.

Déjà en 1953, l'Université devait, à Victor GOTHOT, beaucoup, pour le long et parfait accomplissement de sa mission d'enseignement. Mais elle lui a demandé plus encore. Il fut, sur proposition du Conseil académique, désigné à la charge de Vice-Président du Conseil d'Administration qui venait d'être créée par la loi du 28 avril 1953, et remplit ces fonctions jusqu'au 30 septembre de l'an dernier.

Ces huit années, nous les passâmes ensemble, comme des frères, attelés au même char. Huit années pendant lesquelles j'ai pu apprécier sa très vive intelligence, un

sens critique exceptionnel et un désir de bien faire dont je garde un extraordinaire souvenir.

De formation différente, n'ayant peut-être pas toujours, au départ, la même optique des choses, jamais, au grand jamais, pendant huit ans, il n'y eut entre nous de divergence de fond. Cette collaboration fut d'une si rare qualité que je ne puis y penser sans ressentir une grande émotion.

Les ressources intarissables de son imagination vont lui permettre de supporter avec légèreté la privation de ses cours qu'il aimait par dessus tout.

Je suis certain, d'autre part, qu'il aura un rôle important à jouer au sein de l'association des Universités de langue française dont il vient d'être nommé membre du Conseil d'Administration.

Je prie mon collègue Victor GOTHOT de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

Albert PUTERS.

Albert PUTERS, né à Verviers le 19 septembre 1892, est diplômé ingénieur architecte de l'Université de Gand en 1914.

D'abord ingénieur à la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, il est nommé chargé de cours à l'Université de Liège en 1926, professeur extraordinaire en 1928 et professeur ordinaire en 1931.

Il est titulaire des cours d'architecture civile, d'histoire de l'architecture, de composition architectonique, d'architecture exotique, d'urbanisme et aménagement des villes et d'histoire de l'urbanisme.

Albert PUTERS est un collaborateur actif lors de l'édification de la Faculté des Sciences appliquées au Val-Benoît. C'est en effet lui qui est l'architecte du bâtiment de chimie et métallurgie.

Très dévoué à son enseignement, il donne à de nom-

breuses générations d'ingénieurs des constructions les notions d'architecture indispensables à l'exercice de leurs fonctions. Il forme également un certain nombre d'ingénieurs-architectes. Doué d'un sens artistique très développé, il s'attache particulièrement à l'histoire de l'architecture au pays de Liège.

Il publie de nombreuses études relatives à l'architecture, à la composition architectonique, à l'archéologie, etc. et effectue plusieurs voyages dans divers pays d'Europe.

Il est membre et conseiller de l'Institut archéologique liégeois, membre de la Commission du musée d'architecture du pays de Liège, membre effectif de la Commission royale des monuments et sites, membre de la Commission des monuments de la ville de Maastricht. Il a été président de la Société des ingénieurs civils architectes de Belgique.

La nature même des préoccupations scientifiques de notre collègue PUTERS, au moment où l'architecture semble prendre partout un nouveau départ, suffira, j'en suis sûr, à meubler utilement les loisirs de sa retraite.

Je prie mon collègue Albert PUTERS de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

Je suis sûr d'être l'interprète de tous en formant des vœux sincères pour que ces cinq collègues puissent encore, pendant de nombreuses années, contribuer au prestige de la Maison qu'ils ont si bien servie.

Monsieur le Recteur cède ensuite la parole à Monsieur Cl. RENARD, Vice-Président du Conseil d'Administration, pour la lecture du rapport sur la situation de l'Université de Liège pendant l'année académique 1961-1962 :

Selon les traditions, je vous dirai tout d'abord qu'en 1961-1962 le nombre de nos élèves fut de 4.758, soit une augmentation d'une centaine d'unités par rapport à l'année précédente. Les étudiantes formaient un quart de ce nombre et les étrangers un dixième.

Comme j'aurai l'occasion de le souligner, toutes les prévisions sont dans le sens d'une accélération du rythme d'accroissement de notre population au cours des prochaines années. Dès à présent, l'Université doit se préparer à y faire face, et ce souci se retrouve en des domaines fort disparates, comme ceux de la rénovation de l'enseignement, de l'organisation universitaire générale et des bâtiments.

A partir de ce thème et tout en me bornant aux faits les plus saillants dans les évolutions les plus récentes, je vous donnerai successivement des aperçus très synthétiques, d'abord sur certaines réformes apportées à l'enseignement, ensuite sur la mise en place de l'institution des chargés de cours associés, enfin sur l'avancement des travaux consacrés à l'établissement de l'Université au Sart-Tilman.

J'y ajouterai un bref rapport sur la situation actuelle de FULREAC, c'est-à-dire la Fondation de l'Université de Liège pour les Recherches scientifiques en Afrique Centrale.

Au surplus, la brochure habituelle vous renseignera de façon complète sur la vie de notre Université au cours de l'année écoulée.

* * *

Désireuse d'adapter son enseignement aux nécessités nouvelles, l'Université a obtenu la création d'un Institut de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, qui fonctionnera dès cette année et qui remplacera en l'élargissant et en le rénovant complètement, l'ancien Institut de Pédagogie. Dans le même esprit, elle a encore développé les études post-graduées par la créa-

tion, à la Faculté des Sciences, d'un certificat d'études complémentaires en géographie appliquée ; à la Faculté de Droit, d'une licence en droit social et d'un certificat d'études juridiques européennes.

Enfin et surtout, une réforme profonde des méthodes d'enseignement va débiter cette année dans le domaine des études d'ingénieur, sous l'impulsion première de Monsieur le Doyen FRENAY, au dévouement et à la conviction duquel on ne saurait trop rendre hommage. Cette réforme a été élaborée et sera suivie dans son développement par le Conseil des Études, organisme créé par le Conseil d'Administration et comprenant, sous la direction commune de Messieurs les Professeurs D'OR et FRENAY, des membres des deux Facultés, des Sciences et des Sciences appliquées.

Le Conseil des Études a estimé qu'à moins d'un allongement inconsidéré de la durée des études, il serait également impossible à l'Université de donner à l'étudiant, soit une formation embrassant tous les aspects de l'art de l'ingénieur, soit une compétence supérieure et magistrale dans un secteur spécialisé de cet art. Délaissant la vaine poursuite d'une information globale, il a pris pour but de donner à l'ingénieur une solide formation de base, sur le triple plan scientifique, technique et humain, qui le fournisse des modes de pensée et des méthodes de travail adaptés aux problèmes de son activité future. A partir de là, le Conseil des Études a adopté deux postulats très concrets ; d'abord, il est établi que pour ne pas compromettre la santé des étudiants, le travail réel doit être au maximum de 48 heures par semaine ; ensuite, le travail le plus fécond étant le travail personnel, 25 heures d'études non directement dirigées doivent être défalquées des 48 heures hebdomadaires ; il en reste donc 23 pour l'enseignement. Le rendement de ces 23 heures doit être, dès lors, très élevé ; pour y parvenir, le travail a été organisé en UNITÉS D'ENSEIGNEMENT d'une journée comprenant :

- un cours fait par le Professeur et destiné à dégager les principes ;
- une séance de travail, par groupes de 24 élèves au maximum, dirigée par un assistant et consacrée à la discussion de la matière enseignée au cours précédent et à son application à des problèmes particuliers ;
- une demi-journée libre pour l'étude du cours et la résolution des exercices proposés par le professeur.

Des demi-unités comprendront en outre l'étude des méthodes graphiques, des cours et conférences sur des matières de formation humaine et des séances de laboratoires.

Les postes d'assistants immédiatement nécessaires ont été trouvés en grande part grâce à la générosité des industriels du bassin liégeois ; le concours extrêmement obligeant des directeurs des athénées et des collèges de la région nous assure la collaboration de nombreux professeurs d'enseignement secondaire. Que tous ceux qui ont ainsi apporté leur aide à cette grande expérience soient ici vivement remerciés.

Pour ma part, je crois l'idée de l'unité d'enseignement extrêmement féconde ; sans doute l'organisation très systématique du travail qu'elle comporte et l'esprit d'équipe qu'elle tend à développer, conviennent-ils tout particulièrement à des études qui doivent former des jeunes gens appelés pour la plupart, à assumer dans leur future carrière le rôle d'organisateur. Peut-être ne pourrait-elle pas sans profonds aménagements, être appliquée à d'autres études moins techniques. Rien n'indique cependant qu'une méthode, qui veut amplifier le travail personnel tout en encadrant l'étudiant de façon presque constante, doive en fin de compte être moins favorable à l'épanouissement des individualités profondément originales, moins apte à faire distinguer

les intelligences les plus fertiles, qu'une inorganisation trop souvent décorée du nom fétiche « d'individualisme ».

* * *

J'aborde maintenant mon second point.

L'an dernier, mon cher Maître et éminent prédécesseur, Monsieur ГОТНОТ, exposait, les principes de la loi du 14 décembre 1960 qui a institué une nouvelle catégorie de membres du personnel enseignant dans les Universités : les chargés de cours et les professeurs associés.

Selon les travaux préparatoires, l'esprit de cette loi est d'assurer aux associés, par définition adjoints à un titulaire de chaire, les garanties d'une indépendance et de responsabilités réelles.

Cette dualité de conception : association d'une part, indépendance d'autre part, ne va pas sans susciter le sentiment d'une certaine contradiction, elle-même génératrice d'un malaise possible. L'antagonisme de deux principes hostiles est réel en ce sens que toute association implique inévitablement chez les associés un sacrifice partiel de leur autonomie ; mais il faut aussi souligner que ce sacrifice ne peut être unilatéral, sans que l'on quitte alors le concept d'association pour tomber dans celui de la pure et simple dépendance.

L'articulation des deux notions a été recherchée par le Conseil d'Administration dans quelques principes très souples. Le premier concerne le choix des associés ; la règle est et doit être que les associés sont choisis parmi les personnalités de premier plan dans le personnel scientifique de l'Université. Cependant, il peut être utile de recruter l'un ou l'autre associé à l'extérieur quand la chance se présente d'accueillir une personnalité hautement compétente, capable de donner l'impulsion à un secteur de recherches nouveau ou déficient. L'an dernier, deux postes seulement sur 28 ont été ainsi exceptionnellement affectés.

Un second principe résulte de la loi elle-même ; celui d'une distinction entre les charges d'*enseignement* et les charges de *recherches* de l'associé. En matière d'enseignement, l'associé, qui assure des suppléances temporaires de cours, est sous la dépendance du titulaire de la chaire, car il est indispensable d'assurer l'unité et la cohérence des enseignements. En revanche, c'est dans le domaine de la recherche que s'affirment l'indépendance et la responsabilité propres de l'associé, qui doit pouvoir y déployer son activité selon sa compétence et ses préférences, avec les moyens nécessaires en crédits, personnel et locaux.

Aussi mesure-t-on l'importance de la *procédure* d'organisation de l'association.

Pour fonder dès l'origine celle-ci dans la clarté, condition première d'un climat de confiance, on a prévu la conclusion entre le chef de service et son associé, d'une sorte de contrat dont les termes sont débattus en présence du Doyen de la Faculté, puis approuvés par le Conseil d'Administration. Ce contrat règle notamment deux importantes questions :

a) celle de la nature et de l'étendue des enseignements que l'associé s'engage à faire en qualité de suppléant à la décharge du chef de service ;

b) celle de la définition des secteurs de recherche dévolus à l'associé.

L'élaboration des nombreux contrats déjà approuvés n'a guère donné lieu à difficultés et, chose encourageante, a conduit à réaliser partout une intégration très poussée de l'associé dans les services.

On peut, je pense, compter sur la sagesse des chefs de services et de leurs associés pour créer une atmosphère d'heureuse collaboration, comme sur la vigilance des autorités académiques pour empêcher que les buts premiers de l'institution : — éviter dans l'avenir l'émiettement excessif des enseignements universitaires et

assurer à tous les chercheurs de valeur une carrière scientifique attrayante et digne — ne soient ni délaissés ni altérés.

* * *

Passant à mon troisième point et pour définir en peu de mots le stade actuel des projets du Sart-Tilman, je dirai que toutes choses sont désormais à pied d'œuvre pour aborder l'étape décisive de la construction.

Après les études scientifiques préalables, menées avec une ampleur et un soin qui font l'admiration des spécialistes, la programmation des premiers bâtiments qui doivent s'ériger au Sart-Tilman est maintenant achevée et approuvée par le Conseil d'Administration.

Ces bâtiments constituent une première tranche de travaux, dont l'achèvement est prévu pour 1967 ; ils abriteront l'Institut de Physique, l'Institut de Chimie, l'Institut de Botanique avec ses serres et ses jardins, l'Institut l'Électro-technique Montefiore, l'Institut d'Éducation physique avec ses plaines de sports, divers homes et restaurants d'étudiants. Ils forment l'objet d'un contrat d'un milliard de francs, conclu avec un consortium de puissantes sociétés belges qui se sont unies en une association portant le nom symbolique d'UNISART.

Je ne puis retenir parmi les décisions prises au cours de la dernière année académique que celles de première importance.

a) Il y a d'abord le détournement de la route du Condroz. Cette artère au trafic intense brisait l'unité du domaine, en créant un obstacle de franchissement difficile entre la Faculté des Sciences et la Faculté des Sciences appliquées, fait regrettable à une époque où la liaison entre la science pure et la science appliquée est devenue une exigence indiscutée.

Monsieur MERLOT, Ministre des Travaux publics, l'a immédiatement compris. Replaçant le problème dans

le contexte général des grands projets routiers des abords de la ville, il a accepté un projet, mûrement étudié en commun avec son administration, qui allongera seulement de 350 mètres le trajet des véhicules et élèvera de 3 % à peine les sommes qui eussent été nécessaires pour l'aménagement de la route actuelle. Les autorités mettront au surplus tout en œuvre pour garantir les légitimes intérêts des riverains.

b) Il y a ensuite la décision de construire au Sart-Tilman un hôpital universitaire dont l'activité devra s'harmoniser avec celle de l'Hôpital de Bavière, qui subsistera sans une forme d'ailleurs rénovée.

c) Enfin, de nouvelles décisions d'acquisition vont achever le développement du domaine universitaire. La Commission administrative du Patrimoine a acquis le terrain du Golf-Club, auquel les installations actuelles seront louées pour un quart de siècle, et des pourparlers très poussés sont en cours pour l'achat par l'État du domaine de Colonster.

A la fin du discours qu'il consacrait, lors de la séance de rentrée de 1959, à *l'Université de Liège au Sart-Tilman*, Monsieur le Recteur DUBUISSON disait aux étudiants : « Je tiens à vous affirmer ici que l'Université de demain est déjà commencée ». Trois ans seulement ont passé et cette affirmation se nourrit jour après jour d'une solide réalité.

On sait aujourd'hui que la décision d'acquérir le Sart-Tilman constituait la dernière chance, pour l'Université, d'assurer son avenir, la dernière chance sans doute aussi de sauver le massif forestier, poumon de la cité, en lui donnant une vocation digne de sa splendeur.

D'une part, en effet, des études statistiques rigoureuses tendent à démontrer, avec la frange d'incertitude propre aux sciences humaines, que le nombre des étudiants, qui s'est déjà majoré en Belgique de 45 % de 1950 à 1959, doit encore s'augmenter de 100 % dans les dix prochaines années, ce qui porterait à 10.000 le chiffre

des étudiants inscrits à l'Université de Liège aux environs de 1970. Cet accroissement quantitatif, conjugué avec le développement qualitatif des sciences eut rendu insoluble, sauf au prix d'expropriations démesurées, le problème des bâtiments universitaires au sein de la ville.

D'autre part, les constructions universitaires n'occuperont qu'une partie presque négligeable du domaine, et seront réalisées sur des terrains appauvris n'offrant que peu d'intérêt forestier ou botanique. Une surveillance et un aménagement scientifiquement menés de la forêt conduiront à sa rénovation et à la reconstitution des paysages sylvestres les plus typiques de nos régions, comme des associations végétales des différentes zones tempérées du globe.

L'ambition de l'Université est d'y créer un pôle d'attraction pour toutes les personnes éprises de culture et de beauté, dans un site privilégié, aménagé avec respect pour y former des hommes.

De plus, l'établissement de l'Université au Sart-Tilman n'apporte aucun obstacle, bien au contraire, à la réalisation de projets plus anciens. C'est ainsi que le centre de délasserment populaire préconisé par Monsieur le Ministre LEBURTON et Monsieur le Gouverneur CLERDENT, prolongerait très heureusement notre domaine tout en bénéficiant de son voisinage. On doit émettre le vœu qu'en tout cas, les espaces encore disponibles du massif reçoivent une destination d'intérêt général en harmonie avec un haut lieu de culture. On s'en préoccupe en ce moment.

Ces vastes desseins et ces grandes actions ne furent rendus possibles que sous l'impulsion d'une volonté inspirée par un esprit d'élite, avide d'exalter en tous domaines la qualité et la valeur et dont l'enthousiasme semble se nourrir des obstacles eux-mêmes. Une fois encore, en ce moment où toutes les décisions capitales sont prises et tous les chemins défrichés, la fervente

gratitude de l'Université va au Recteur DUBUISSON ; la rectitude avec laquelle il a su prendre et continue à assumer les plus accablantes responsabilités lui valent la confiance sans cesse renouvelée des milieux universitaires, du Conseil d'Administration et des autorités supérieures.

* * *

Où en est FULRÉAC ?

Les graves événements qui ont affecté le Katanga à la fin de 1961 n'ont guère atteint ses activités.

Tous nos agents, avec un dévouement et un courage exemplaires, sont demeurés à leur poste. Grâce à eux, aucun incident ne s'est produit ; les villageois du centre rural ont continué calmement leurs activités et on doit y voir une preuve et de l'excellence des méthodes appliquées, et d'une prise de conscience, chez les habitants du centre, de la valeur de l'effort de progrès social et économique réalisé en leur faveur.

Non seulement d'ailleurs le centre s'est maintenu, mais il s'est encore amélioré. L'expérience qu'il a acquise dans le domaine de l'organisation d'un centre rural et dans celui de la mise en valeur des sols, l'a fait considérer, par les dirigeants katangais, comme un modèle type de l'action à entreprendre pour la promotion rurale et lui a valu une place de choix à l'Office de Développement, au Katanga en août 1961.

Le climat social du centre est excellent. Les villageois, entre lesquels règne une entente très stable malgré les différences ethniques, entretiennent les relations les plus cordiales et les plus confiantes avec les dirigeants européens. Provisoirement, ils sont, selon leur désir d'ailleurs, des salariés au taux en vigueur ; ils le resteront tant que le centre ne produira des bénéfices suffisants pour qu'un nouveau régime de caractère coopératif puisse être

instauré, leur permettant de vivre dans une communauté organique.

Cependant, ils sont déjà associés à la direction de l'entreprise ; ils ont choisi eux-mêmes huit délégués qui se réunissent périodiquement avec le directeur et qui constituent un Conseil des Délégués. Dans ce Conseil sont discutés tous les problèmes relatifs à l'exploitation, à la vie communautaire, aux distractions, aux approvisionnements et aux achats. Il se constitue ainsi un embryon de la future coopérative et une atmosphère de village heureux se développe progressivement.

Les cultures sont réparties en cultures collectives et individuelles, selon que leur rentabilité exige ou non des territoires suffisamment vastes, ou encore se trouvent ou non au stade de l'expérimentation.

Le bétail a été assez gravement atteint par la trypanosomiase. Les traitements préventifs classiques s'étant révélés très nocifs, une expérience toute nouvelle consistant à effectuer des prélèvements mensuels de sang et à traiter les seules bêtes malades, a donné des résultats excellents. La maladie a été vaincue, et la démonstration magistrale est ainsi faite, pour la première fois, qu'il est possible d'élever du bétail bovin dans le Haut-Katanga sous une surveillance scientifiquement conduite. FULREAC possède en ce moment un splendide troupeau bovin de 213 têtes.

Un effort scolaire original se développe sous la direction d'un licencié en sciences pédagogiques européen et avec l'aide de 3 moniteurs indigènes. Selon les techniques prévues par FULREAC dès le début de l'expérience, tout l'enseignement est centré sur l'exploration active du milieu environnant, en évitant de plus en plus tout formalisme. Dans chaque classe, une coopérative scolaire apprend aux enfants à travailler en équipes, à gérer leur argent, à prévoir et à épargner.

Fait exceptionnel : le gouvernement katangais a non seulement agréé à titre officiel cette école, mais l'a dis-

pensée de suivre les programmes et les manuels officiels. Les autorités sont conscientes que ce sont elles qui doivent prendre conseil chez nous et non l'inverse.

L'effort directement scientifique s'est également continué. Plusieurs professeurs et chercheurs de notre Université et de l'Institut agronomique de Gembloux ont effectué des séjours d'étude à FULREAC, et le nombre de publications scientifiques de cette Fondation atteint aujourd'hui un chiffre remarquable. Leur valeur est attestée par le grand nombre de demandes qui nous viennent de l'étranger.

Notre Université a ainsi la chance, — mais une chance conquise par l'énergie et la foi de ses pionniers —, de conserver au Congo, à travers tous ses déchirements, une station en pleine vitalité, d'y maintenir la présence belge de la façon la plus élevée et la plus désintéressée, une présence consacrée, sans vains éclats et dans la sérénité du travail scientifique, à la solution de quelques-uns des plus difficiles problèmes du sous-développement.

* * *

Il me reste à vous faire part des modifications intervenues, cette année, dans notre haut personnel universitaire.

Un arrêté du 25 juillet 1962 nomme le Professeur BOUILLENNE, Secrétaire du Conseil Académique pour l'année 1962-1963. Il remplacera le Professeur PAUWEN qui a exercé cette charge avec l'éminente distinction et le zèle sans réserve qu'il apporte à toutes ses activités universitaires.

La personnalité du Professeur BOUILLENNE n'est pas moins remarquable. La souriante aménité de ce grand amoureux de la nature et la haute compétence de l'homme voué à la science botanique, président déjà aux destinées de la Commission des Sites du Sart-Tilman. Son expérience et son dévouement feront de Monsieur

BOUILLENNE, un parfait Secrétaire du Conseil Académique.

A partir du 1^{er} octobre, le Conseil d'Administration sera privé de la contribution de Messieurs les Doyens MACAR et FRENAY, qui quittent leur charge à la Faculté des Sciences et à la Faculté des Sciences appliquées. Monsieur FRENAY a participé, pendant sept ans, aux travaux du Conseil ; avec une impétuosité inspirée par son attachement à notre Maison, il a apporté, dans les délibérations du Conseil, des avis toujours efficients et a grandement contribué à la solution de nombre de problèmes. La participation de Monsieur MACAR empreinte du souci de concilier les intérêts légitimes de sa Faculté avec l'intérêt général, n'a pas été moins précieuse, notamment dans la collaboration loyale et importante qu'il a apportée à la grande entreprise de la réforme des études d'ingénieur. Tous deux ont su, dans leur Faculté, maintenir et développer l'esprit d'unité et de concorde. L'Université sait infiniment gré à MM. Pauwen, Macar et Frenay de leur concours à sa haute administration.

Leurs successeurs, respectivement à la Faculté des Sciences et à la Faculté des Sciences appliquées, seront Messieurs les Professeurs BRASSEUR et SPRONCK. Ce dernier est déjà membre de la Commission Administrative du Patrimoine.

Nul ne peut douter que l'expérience et les qualités propres de ces deux éminents et sympathiques collègues seront d'une grande efficacité dans les délibérations du Conseil, avec ce souffle de renouveau qu'apportent toujours dans les assemblées d'autres présences et des messages inédits. C'est donc sous les meilleurs auspices que va bientôt s'ouvrir la dixième année du Conseil d'Administration.

Après la lecture du rapport de Monsieur le Vice-Président, l'Orchestre de Liège joue « Air vif » de J. P. Rameau.

Monsieur le Recteur poursuit :

Sur proposition de la Faculté des Sciences appliquées, le Conseil Académique, en sa séance du 3 juillet 1962, a conféré le grade d'ingénieur honoris causa à Monsieur William PRAGER, Professeur à la Brown University, Providence, États-Unis d'Amérique.

Mon cher Collègue,

Le Conseil Académique, en vous conférant cette haute distinction, a voulu consacrer l'éclat de vos travaux et vous témoigner la reconnaissance de notre Alma Mater.

Je donne la parole à Monsieur le Prorecteur CAMPUS pour la présentation du Professeur PRAGER.

Monsieur F. Campus monte à la tribune :

Mon Collègue Charles MASSONNET absent m'a prié de prononcer l'éloge de Monsieur le Professeur William PRAGER, de l'Université Brown à Providence aux États-Unis, à qui Monsieur le Recteur va remettre le diplôme et les insignes du grade d'ingénieur honorifique de l'Université de Liège. J'ai accepté cet honneur avec un vif plaisir.

Né en Allemagne au début du siècle, Monsieur PRAGER y a fait les études d'ingénieur des constructions à la Haute École Technique de Darmstadt, puis il a été « Privat Dozent » à cette École et à l'Université de Göttingen, où il a été un collaborateur de l'illustre Professeur PRANDTL.

De cette époque datent ses premiers travaux, déjà importants, sur la plasticité des métaux et les vibrations des constructions.

En 1933, Monsieur PRAGER quitte l'Allemagne en raison de la situation politique et il enseigne pendant cinq années à l'Université d'Istamboul. En 1941, il accepte une chaire à l'Université Brown aux États-Unis.

Il y a fondé une École de Mécanique et de Mathématiques appliquées qui a acquis une réputation mondiale.

Il a formé de nombreux disciples qui ont contribué à la notoriété de cette école ; elle attire aussi de nombreux professeurs visiteurs étrangers, notamment européens, de grand renom.

Le domaine principal de cette école est celui de la théorie de la plasticité des solides, auquel elle a contribué par des ouvrages aussi remarquables par la qualité que par la quantité.

Parmi eux, ceux du Chef de l'École sont les plus importants. Dépasant largement la centaine, ses publications en font le continuateur de Baré de Saint-Venant et de von Mises et l'un des fondateurs de la théorie mathématique de la plasticité dans ses tendances les plus modernes. Sa compétence dépasse d'ailleurs ce domaine et s'est manifestée sous des formes variées.

Monsieur le Professeur PRAGER a donné dans les dernières années des cours et des conférences dans les principales écoles d'ingénieurs d'Europe. Il est venu deux fois à l'Université de Liège en 1958 et en 1961. Directeur du Laboratoire électronique de l'Université Brown, il a établi avec le Centre interdisciplinaire de calcul de l'Université de Liège des relations déjà très précieuses et qui pourront le devenir davantage encore.

Le nom de Monsieur PRAGER fait autorité aux États-Unis et dans le monde entier. Il a présidé la section de mécanique des solides dans plusieurs congrès américains et internationaux. Parmi les nombreuses distinctions scientifiques qui lui ont été décernées, il faut mentionner particulièrement la médaille Théodore von Karman de la Société américaine des ingénieurs civils, dont il a été

le premier titulaire en 1962 et qui lui a été conférée pour l'ensemble de ses travaux.

Monsieur PRAGER est un ami agissant de l'Université de Liège, tant par les visites qu'il lui fait que par l'accueil qu'il réserve à ses membres aux États-Unis. C'est un honneur pour elle d'honorer un Américain aussi éminent et de le faire figurer sur la liste de ses ingénieurs honoris causa, où déjà se trouve le nom de son compatriote Théodore von Karman, autre disciple du maître européen Ludwig PRANDTL.

Je prie Monsieur le Professeur William PRAGER d'accepter mes chaleureuses félicitations.

Monsieur le Recteur s'avance vers M. Prager et lui remet, en même temps que le diplôme et l'épitoge, la médaille d'argent de l'Université de Liège.

La parole est alors donnée à M. Prager, qui désire remercier l'Université.

EXCELLENCES, MONSIEUR LE MINISTRE, MONSIEUR
L'ATTACHÉ CULTUREL DE L'AMBASSADE DES
ÉTATS-UNIS, MONSIEUR LE RECTEUR, MON-
SIEUR LE PRORECTEUR, MES CHERS COLLÈGUES,
MESDAMES, MESSIEURS :

Je sais qu'à l'issue de la remise des diplômes honoris causa, le plus ancien des savants étrangers honorés de cette façon a l'agréable mission d'être le porte-parole de ses collègues auxquels l'Université a accordé ce haut témoignage d'estime. Or il se trouve qu'aujourd'hui je suis le seul individu dans cette classe. C'est pourquoi il me sera peut-être permis d'apporter une note un peu plus personnelle qu'il n'eût été possible en d'autres circonstances.

A plusieurs reprises j'ai eu le grand plaisir de donner des conférences à votre Institut du Génie civil. A ces occasions je fus frappé, non seulement de l'extrême

hospitalité de mes collègues liégeois, mais aussi de la similarité prononcée de nos efforts à rendre plus efficace le calcul des constructions en tenant compte de la ductilité des matériaux. A peu près à la même époque ces efforts furent renforcés à nos Universités par la création de Centres de calcul. L'identité fondamentale des problèmes administratifs et scientifiques de ces centres a déjà conduit à un échange fructueux de points de vue et même de programmes de calcul, échange qui, j'espère, sera bientôt suivi d'un échange de personnel.

Bien que je ne croie pas que j'eusse mérité l'honneur que vous me faites, et sachant que je ne suis pas digne de l'éloge que Monsieur CAMPUS vient de prononcer, j'accepte ce titre de haute noblesse scientifique en symbole précieux des relations amicales entre nos Universités. A l'admiration que je porte depuis longtemps à votre belle ville et à votre magnifique Université s'ajoute aujourd'hui la fierté d'être compté parmi les vôtres.

Monsieur le Recteur donne alors lecture de son discours, qui a pour thème : « Faut-il créer, en Belgique, de nouvelles Institutions universitaires? ».

L'enseignement supérieur est dispensé en Belgique par des Universités de l'État (Gand et Liège), par les Universités libres (Bruxelles et Louvain), chacun de ces établissements comprenant les Facultés traditionnelles (Philosophie et Lettres, Droit, Médecine, Sciences, Sciences appliquées) autour desquelles ont été progressivement créés des Instituts, Écoles et Centres.

Ces Universités sont dites complètes.

Il existe, en outre, six Facultés ou Établissements assimilés :

— la Faculté universitaire Notre-Dame de la Paix à Namur ;

- la Faculté universitaire Saint-Louis à Bruxelles ;
- la Faculté polytechnique de Mons ;
- l'Institut agronomique de l'État à Gembloux ;
- l'Institut agronomique de l'État à Gand ;
- l'École de Médecine vétérinaire à Cureghem.

Enfin, la division polytechnique de l'École royale militaire doit encore être comptée parmi les établissements d'enseignement supérieur, bien qu'elle ne dépende pas du Ministère de l'Éducation nationale.

La population totale des élèves inscrits dans ces divers établissements atteint le chiffre de 31.500 en 1961-1962.

Plusieurs études ont été consacrées récemment à l'évaluation du nombre d'étudiants qui seront inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur, ou assimilés, en 1970. Bien que de nombreuses incertitudes sont à la base de semblable évaluation déduite par extrapolation des tendances, ces diverses études conduisent à prévoir 50.000 étudiants en 1970. Cet accroissement est le résultat de l'évolution progressive du niveau de vie, des efforts financiers faits par le Gouvernement pour l'allocation de bourses d'études, de l'amélioration démographique de l'après-guerre, de la scolarité accrue, etc...

Cette constatation entraîne la conséquence que le pays a le devoir d'examiner les mesures à prendre pour que soient accueillies, correctement encadrées et dignement équipées, les masses de plus en plus nombreuses d'étudiants désireux de faire des études supérieures.

Le problème retient, en ce moment, l'attention du Gouvernement, de parlementaires, des partis politiques, des groupements syndicaux et aussi, — et surtout —, celle des autorités académiques.

Le Conseil national de la Politique scientifique a récemment publié un rapport très précis sur cette question.

Il y a un fait sur lequel tout le monde est d'accord : les établissements d'enseignement supérieur et assimilés

de notre pays ne sont pas, actuellement, en mesure d'accueillir ce surcroît de population estudiantine. Dès lors, on envisage deux solutions :

- une première consiste à prendre des dispositions pour que les établissements actuellement existants puissent, par un accroissement substantiel de leurs moyens, s'adapter progressivement à leurs devoirs ;
- une seconde prévoit l'édification, à certains endroits du pays, de nouveaux établissements d'enseignement supérieur.

Voyons comment se présentent ces solutions.

Première question :

Peut-on adapter les Établissements existants en vue de faire face à la nouvelle situation ?

Remarquons tout d'abord que les Universités et Établissements assimilés de notre pays connaissent, il n'y a guère d'années, une situation déplorable, tant au point de vue des crédits de fonctionnement, des crédits de construction, de cadre du personnel scientifique, administratif et technique.

Grâce notamment, aux travaux de la Commission nationale des Sciences, présidée par le Roi Léopold et à l'accueil favorable réservé par le Gouvernement à ces travaux, la situation s'est considérablement améliorée.

Alors que, pour les deux Universités de l'État, les crédits s'élevaient, non compris les travaux de construction ou d'entretien des bâtiments, à :

318 millions en 1955

397 millions en 1957

467 millions en 1959

712 millions en 1961

ils sont de :

773 millions en 1962.

On sait que c'est sur la base des crédits alloués aux

Universités de l'État que sont calculés les subsides octroyés aux Universités libres ainsi qu'aux Établissements assimilés ; mais le pourcentage même de ces subsides a été considérablement accru depuis une nouvelle loi promulguée en 1960.

Ce sont donc toutes les Universités et tous les Établissements assimilés qui connaissent aujourd'hui une situation financière plus satisfaisante et si le Gouvernement continue, comme il déclare en avoir l'intention, d'augmenter progressivement les crédits mis à la disposition de l'enseignement supérieur et de la recherche, ces Établissements peuvent progressivement s'adapter et aux nécessités accrues de la recherche et à l'afflux d'étudiants.

Il est souvent affirmé qu'au-delà d'un certain nombre d'étudiants, une Université ne peut plus être fonctionnelle.

Il est très difficile, en cette matière, d'avancer des chiffres limites. Si l'on compte que l'Université de Louvain, la plus peuplée, comporte deux sections, sinon sur le plan de la recherche du moins sur celui de l'enseignement : l'une flamande, l'autre française, on peut dire qu'en Belgique, aucun Établissement d'enseignement supérieur n'est fréquenté, en cette année 1962, par plus de 6 à 7.000 étudiants.

Le nombre d'étudiants qui fréquentent les Universités dans les autres pays que la Belgique est fort variable d'une Université à l'autre. A côté d'Universités exceptionnellement peuplées comme Paris : 70.000 étudiants, Londres : 21.000, pour ne citer que ces deux exemples, beaucoup d'autres Universités étrangères, qui sont d'ailleurs pour la plupart des Universités *incomplètes*, c'est-à-dire ne comportant qu'un petit nombre de Facultés, accueillent un nombre d'étudiants de beaucoup inférieur. En fait, il n'existe, en principe, aucun chiffre maximum dans la mesure où l'institution est correctement organisée, c'est-à-dire dispose d'assez de locaux,

de matériel didactique et de suffisamment de personnel pour assurer un enseignement de qualité et développer la recherche scientifique qui est, et doit y rester, intimement associée.

Dans tous les cas, il n'y a aucun problème en Belgique où les Universités complètes peuvent encore absorber sans difficulté, mais moyennant une adaptation progressive, un nombre important d'étudiants.

Quant aux Facultés ou Établissements assimilés que j'ai cités tout à l'heure, le nombre total d'inscrits était, en tout et pour tout, en 1962, de 1.800, ce qui est fort faible pour sept Établissements.

Si l'on admet qu'il est souhaitable qu'un chiffre limite, à un moment donné, ne doit pas être dépassé, il semble, d'après les normes internationales, que ce chiffre doive se situer aux environs de 15 à 20.000, ce qui permet de penser que les Établissements actuellement existants en Belgique peuvent faire face à la situation pendant encore au moins 10 ans.

J'estime, en conséquence, que l'argument du nombre d'étudiants ne peut être invoqué actuellement pour justifier de la création de nouvelles Institutions universitaires.

Deuxième question :

La dispersion géographique des Établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans notre pays est-elle un empêchement aux études d'une partie de notre population ?

La dimension fort réduite de notre territoire, la répartition spatiale des Universités et des Établissements assimilés, la densité exceptionnelle de notre réseau de communications, sont telles qu'un étudiant de n'importe quel endroit du pays ne doit éprouver aucune difficulté à poursuivre des études universitaires. Par ailleurs, lors de l'attribution des bourses par le Fonds national

des Études, le montant de la bourse accordée tient toujours compte de cet éloignement et le nombre croissant de homes d'étudiants dans les cités universitaires permet à un nombre toujours plus grand d'entre eux de ne pas devoir trop fréquemment se déplacer. Il est d'ailleurs hautement souhaitable, — si l'on veut que l'enseignement universitaire atteigne son but qui est non seulement d'instruire mais aussi, dans une certaine perspective, d'éduquer, — que les étudiants choisissent de séjourner dans des homes d'étudiants.

L'argument de l'éloignement des Centres universitaires ne peut donc, dans un petit pays comme le nôtre, être invoqué pour justifier de la création de nouvelles Institutions.

Troisième question :

Avons-nous les cadres nécessaires pour pourvoir aux besoins qui naîtraient de l'édification de nouvelles Institutions?

En ce qui concerne les cadres enseignant et scientifique, remarquons que notre pays doit pourvoir actuellement aux besoins en cadres enseignants et scientifiques de nos Universités et de sept Établissements assimilés ou équivalents sans compter que les deux Universités du Congo ex-belge absorbent également une partie de nos savants. Dans l'ensemble, cela représente, — rien qu'en ce qui concerne les titulaires chefs de services, — plus de 1.500 spécialistes. Puisqu'ils assurent leur haute fonction pendant 25 ans en moyenne, il faut envisager la nécessité de recruter annuellement plus ou moins soixante éminentes personnalités. C'est là un chiffre considérable pour notre pays, car une fraction importante de l'élite se répartit aussi dans les grandes administrations, les industries, la finance, les professions libérales, etc...

C'est si vrai qu'en certaines disciplines, il devient aujourd'hui nécessaire d'engager dans nos Universités des étrangers si l'on ne veut pas voir baisser dangereusement la qualité dans certains secteurs. C'est là une mesure sans aucun doute temporaire mais qu'il ne faut pas, dans certains cas qui doivent rester rares, hésiter d'adopter.

La création de nouvelles Institutions universitaires conduira inmanquablement à y voir professer des éléments que les grandes Institutions traditionnelles de notre pays ne désirent pas conserver dans leurs cadres. Il y a là un danger considérable pour la qualité de l'enseignement qui serait donné dans de nouvelles Institutions.

J'estime, en conséquence, que nos cadres n'étant pas assez étoffés, nous ne disposons pas actuellement de l'élite nécessaire pour envisager sans grandes craintes l'accroissement du nombre de nos Établissements d'enseignement supérieur.

Quatrième question :

Notre pays possède-t-il les moyens financiers nécessaires à l'édification de nouveaux Établissements d'enseignement supérieur ?

On ne peut se dissimuler que l'édification de nouvelles Universités ou parties d'entre elles nécessiterait de la part du pays un effort d'investissement considérable.

A l'heure où les crédits accordés aux Universités existantes sont tout juste suffisants pour leur permettre de remplir correctement leur mission et où un effort d'une certaine ampleur doit se poursuivre pendant de nombreuses années encore pour atteindre ce but, il ne semble pas que le pays soit en mesure d'y ajouter les crédits considérables que nécessiterait l'édification de nouvelles Institutions. L'expansion nationale des Éta-

blissements existants, et cela précisément au moment où tout est mis en œuvre pour leur restauration, s'en trouverait sûrement compromise. Car on l'a dit et répété : il n'y a d'enseignement supérieur valable que dans des Institutions où l'on poursuit parallèlement des recherches scientifiques. On ne pourrait, en conséquence, se contenter d'édifier des seuls bâtiments d'enseignement — par exemple pour les candidatures — et laisser aux Universités existantes le soin de pratiquer la recherche. Ce serait à coup sûr déclencher une formation universitaire de qualité inférieure et s'aventurer sur le chemin de la formation de fausses élites. Or, ce qui coûte fort cher dans les Universités, c'est essentiellement la recherche scientifique. Dès lors, on ne pourrait édifier de nouveaux Établissements d'enseignement supérieur et de recherche qu'au prix d'investissements et de frais de fonctionnement considérables.

Je crois, en conséquence, que l'amélioration constatée dans les moyens mis progressivement à la disposition des Établissements actuels doit être poursuivie et que cela coûtera assez cher pour qu'il soit raisonnable de s'en tenir là, surtout dans un pays comme le nôtre où le budget de l'Éducation nationale et de la Culture représente déjà près du 1/5^e des dépenses totales de l'État.

Cinquième question :

Peut-on, d'emblée, créer de nouvelles Institutions dignes de l'appellation « universitaire » ?

Une Université possède un climat particulier, une espèce de mystère, qui résultent de la confrontation, dans une même atmosphère, d'un nombre élevé de branches du savoir. Les divers spécialistes vivant dans cette communauté ont l'un sur l'autre — et de plus en plus en raison de l'évolution interdisciplinaire des sciences — une influence considérable.

L'effort que consent chaque membre du corps enseignant, tout au long de sa carrière, de distinguer, dans son domaine, l'essentiel de l'accessoire et de le communiquer aux jeunes générations dans les enseignements théoriques, les enseignements pratiques, les séminaires, et au cours des contacts de plus en plus cordiaux et intimes qui s'installent aujourd'hui entre les membres du corps professoral et les étudiants, c'est tout cela qui crée le climat d'une Université et qui lui confère son mystère particulier.

Il est non seulement le résultat de l'activité incessante qui s'y manifeste dans tous les domaines, mais il est aussi l'héritage du passé et des traditions de la Maison. Il suffit de voir ce qui se passe dans certaines Universités de l'étranger de création récente pour se rendre compte des effets déplorables de l'absence d'un tel climat qui ne peut être, en aucune manière, compensé par des moyens financiers, même immenses.

L'enseignement universitaire étant destiné à former des élites, il faut encore que l'ensemble des conditions soit rempli pour qu'une Université puisse réellement atteindre ce but.

Dans de nouvelles Institutions universitaires, quelles que soient les précautions que l'on prenne, l'enseignement sera de second ordre et, en tout cas, la formation véritablement universitaire fera défaut.

En conclusion, de l'ensemble des considérations qui précèdent me paraît ressortir qu'aucun argument de valeur ne peut être invoqué pour justifier actuellement, en Belgique, l'édification de nouvelles Institutions universitaires et que certains nombres d'inconvénients majeurs pourraient même en résulter.

Il ne faut pas se cacher cependant qu'il existe, dans notre pays, de véritables pressions politiques dont le déterminisme se trouve ailleurs que dans les considérations que je viens de développer.

Ceux qui détiennent le pouvoir en Belgique sont actuel-

lement aux prises avec de fortes pressions et le Gouvernement pourrait tôt ou tard être conduit à proposer des solutions d'apaisement.

Parmi les arguments invoqués, il faut retenir le désir qu'ont de grandes cités de posséder, dans leur communauté, pour des raisons de prestige évidentes, une Institution de type universitaire. Il est bien certain que si plusieurs personnalités de notre pays se font les avocats de cette cause, c'est précisément pour cette raison-là et il est possible que cet argument ait, sur le plan social, une valeur réelle.

Comment pourrait-on, dès lors, concilier les aspirations de certaines communautés avec les évidents inconvénients que j'ai exposés plus haut et qui résulteraient de l'édification de nouvelles Institutions de type universitaire?

Je reconnais que j'entre là dans un domaine qui n'est plus le mien puisqu'il s'agit d'un domaine essentiellement social et politique, mais je ne puis m'empêcher de constater que si le pays ne manque pas, à présent, d'Institutions du type universitaire, il me paraît y avoir place encore pour d'autres types d'Institutions de plus haut niveau intellectuel.

La science, comme on sait, est en rapide évolution. De nouveaux secteurs apparaissent périodiquement. Depuis la dernière guerre, nous avons vu se développer, avec une amplitude prodigieuse, le domaine nucléaire et le domaine spatial. Ce sont précisément des secteurs exigeant, pour la recherche, des dépenses d'investissement et de fonctionnement si considérables qu'aucune Université ne s'est trouvée en mesure de s'équiper complètement. Il eut été irrationnel de leur en donner les moyens : il eut fallu les prévoir quatre fois, comme il est d'usage dans notre pays.

Qu'a-t-on fait pour le domaine nucléaire?

Tandis que l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires assurait aux Universités un minimum devant

leur permettre d'introduire l'enseignement et la recherche nucléaires dans leurs programmes, on créait, sur le plan national, à Mol, le *Centre belge d'Étude nucléaire* qui est l'un des plus beaux du monde et largement ouvert à tous les chercheurs du pays. Nos élèves de Bruxelles, de Gand, de Liège, de Louvain et de Mons y font d'ailleurs des séjours, y suivent des travaux, pour y parfaire leur formation. Des contrats importants lient actuellement le Centre de Mol à l'EURATOM, ce qui classe cette Institution au niveau européen.

Sans vouloir que la Belgique ait dans ses ambitions de lancer un jour sur orbite des vaisseaux spatiaux, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de nos chercheurs se sont spécialisés dans le domaine de la recherche spatiale qui comporte une infinité d'aspects et l'intervention d'un grand nombre de disciplines. Les Universités vont-elles s'équiper pour leur donner les moyens de travail nécessaires? Ce ne serait pas sage. Je pense que, comme pour le secteur nucléaire, il faudra envisager la création d'un Centre national de recherche du type spatial. Il peut être localisé dans l'une ou l'autre région de notre pays, là où, par exemple, pour des raisons de prestige, il convient de satisfaire de légitimes aspirations.

On pourrait, dans d'autres secteurs, trouver d'autres exemples; mais ce qu'il importe de retenir c'est que, dans des domaines où la recherche scientifique nécessite un déploiement de moyens considérables, et là où le nombre de nos savants spécialisés est, au départ, forcément limité, il est scientifiquement plus indiqué, et financièrement moins onéreux, de prévoir l'édification de Centres nationaux, ou d'Instituts scientifiques de l'État, que l'on peut placer à peu près n'importe où.

Mesdames, Messieurs, en conclusion de cet exposé, je crois que les Établissements d'enseignement supérieur et de recherche existant actuellement dans le pays doivent faire face, au moins pour les 10 années à venir, aux situations présentes et futures. Mais je crois aussi

qu'il peut être fort utile, en certains domaines, de créer des Centres ou Instituts de caractère national dont les emplacements ne sont pas, au départ, forcément imposés. Ces Centres pourraient ainsi être répartis au mieux des considérations économiques, sociales ou politiques des diverses communautés de notre pays.

La Chorale universitaire exécute alors « Gloria » de H. Purcell.

Monsieur le Recteur s'adresse pour terminer aux étudiants :

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS,

Je viens de prendre, à l'endroit de la création d'Institutions universitaires nouvelles, qui aux yeux de certains apparaît comme une mesure de progrès social, une position négative qui sera sans doute discutée.

C'est en songeant à vous que j'ai osé aborder, dans cette salle académique, un sujet aussi brûlant.

J'ai profondément conscience qu'une véritable formation universitaire ne peut s'acquérir que dans des Universités telles que je viens de les définir.

Cette formation comporte essentiellement trois obligations pour vous :

Celle tout d'abord, — et je ne pourrais assez y insister, — de mener à bien les études que vous avez entreprises, par une heureuse combinaison d'intelligence et de travail.

Celle ensuite de profiter du privilège que vous avez de passer quelques années à l'Université pour vous y imprégner progressivement de son climat culturel spécifique et de la Ville universitaire. Cette imprégnation sera d'autant plus profonde que vous l'aurez voulue et recherchée activement. C'est pour vous donner le goût de cet effort que des Cercles interfacultaires à caractère culturel et sportif ont été créés dans cette Maison. Je

ne saurais assez vous inviter à les faire vivre par vos adhésions.

Outre l'application intelligente à vos études et les impératifs de votre culture, un troisième devoir s'impose à vous :

Que seraient la science et la culture si vous n'aviez pris conscience, sans faux orgueil ni démagogie, de ce qu'implique votre qualité d'universitaire?

Vos Associations estudiantines sont les lieux privilégiés pour cette prise de conscience et vous devez, par conséquent, vous préoccuper sérieusement et activement de les développer.

Pour notre part, nous sommes ouverts à tout dialogue avec les responsables de ces Associations, à la condition qu'ils y apportent l'esprit constructif qui s'y est manifesté ces derniers temps.

Étudiantes et Étudiants, au seuil de cette année académique, je vous convie à exalter, dans les trois directions que je viens de noter, l'irremplaçable vitalité de vos vingt ans.

EXCELLENCES,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de l'Université, je remercie les Représentants diplomatiques et consulaires, les Hautes Autorités judiciaires et civiles, Messieurs les Recteurs ou les Représentants des Établissements de Haut Enseignement, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, et tous ceux qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette cérémonie.

J'exprime ma gratitude au Maître Fernand QUINET, Directeur du Conservatoire de Liège, à l'Orchestre de la Ville, au Maître ANSPACH, à la Chorale universitaire, au Professeur WELSCH, ordonnateur de cette cérémonie, et à ses adjoints, pour leur très précieux concours.

Je déclare ouverte l'année académique 1962-1963.
Vive le Roi !

L'hymne national, exécuté par l'Orchestre, clôture la cérémonie.

Avant de quitter l'Université, les nombreux invités se rendent à la réception offerte par Monsieur le Recteur, à la salle des professeurs.
